



Achat véhicule électrique

Par **golfierph**, le **29/04/2013 à 11:43**

bonjour,rnj'ai commandé sur catalogue un véhicule électrique renault courant octobre 2012 avec date de livraison le 25/02/2013.rncette voiture m'avait séduite pour deux raisons principales, son autonomie qui était annoncé de 200 kms et un cable de recharge sur prise 220v ordinaire avec une durée de charge de 12H. Au jour d'aujourd'hui, le commercial renault m'annonce que le véhicule sera peut-être disponible le 15 mai 2013, que le cable de recharge n'ai plus d'actualité car un problème technique(surchauffe) et que le temps de charge et de 18 à 20h, que l'autonomie est revue à la baisse environ 125 kms.J'ai fait un chèque de réservation de 2000€ à la commande et j'ai contracté un crédit bancaire en novembre 2012 pour l'achat de cette voiture, que je rembourse depuis cette date. j'aimerais savoir si j'ai un recours pour un dédommagement avec même l'annulation de la commande.rnmerci par avance pour une réponsernmr xxxxxxxx